

Question orale déposée par Caroline Cassart, Députée,  
à Caroline Désir, Ministre de l'Education, concernant  
**L'explosion de l'absentéisme injustifié  
et la problématique des élèves fantômes**

Madame la Ministre,

La problématique des élèves fantômes n'est pas neuve et n'est pas liée à la crise sanitaire que nous connaissons. Néanmoins, avec la suspension des cours dans les écoles en mars 2020, le monde de l'enseignement a été bouleversé. Depuis, une reprise partielle ou complète a eu lieu mais, malgré les efforts entrepris, cette organisation 2.0 n'a fait qu'accentuer le nombre d'élèves fantômes ou en décrochage scolaire.

Je souhaitais vous interroger à deux niveaux. Tout d'abord, concernant les élèves fantômes, ces élèves dont on ne trouve aucune trace et qui ne sont pas inscrits dans un établissement scolaire. En 2019, cinq agents ont été recrutés par le service du Droit à l'Instruction dans le cadre de l'élargissement du contrôle de l'obligation scolaire dès l'âge de 5 ans.

Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur la situation? Le service du droit à l'Instruction a-t-il fait le suivi postal suite à l'explosion des signalements et, dans l'affirmative, qu'en ressort-il? Des engagements supplémentaires sont-ils prévus pour faire face efficacement à la surcharge de travail? La réflexion menée avec la Région de Bruxelles-Capitale afin d'améliorer la procédure de contrôle est-elle aboutie? Qu'en ressort-il?

Le deuxième point concerne l'explosion de l'absentéisme scolaire et le décrochage scolaire qui risque d'en découler. Vous disiez hier dans une interview sur Bel RTL : vous êtes, et je vous cite, « un peu inquiète pour les adolescents », car vous recevez des retours de parents, d'équipes éducatives et d'élèves relatant des problèmes au niveau des apprentissages, de motivation, de décrochage en augmentation et même des cas de dépression chez les adolescents, soit tant des difficultés pédagogiques que de santé mentale. Concernant le décrochage scolaire, lors d'une réponse à une de mes questions écrites sur le sujet, vous me donniez des chiffres très interpellants: au 15 novembre dernier, vous avez constaté une augmentation des déclarations d'absentéisme de 162% (soit 1680 dossiers en plus). Et me disiez que cet accroissement de déclarations était d'autant plus notable pour les absences de plus de 20 demi-jours (passant de 83 à 551 déclarations, soit une augmentation de 564 %).

Madame la Ministre, ces chiffres effraient. Vos inquiétudes aussi. Avez-vous des chiffres actualisés depuis la rentrée sur cet absentéisme ? Concernant le décrochage scolaire et ses répercussions sur le mental des jeunes : comment voyez-vous les choses pour y remédier ?

Je vous remercie.

### **La réponse de la Ministre Désir :**

L'activation du code rouge à la fin du mois d'octobre, au moment où la deuxième vague atteignait son pic, a entraîné la mise en place d'un enseignement hybride dans les deuxième, troisième, et quatrième degrés de l'enseignement secondaire. Le code rouge est prolongé jusqu'au 12 février prochain à ce stade. Bien que les experts aient confirmé que l'école ne constitue pas le moteur de l'épidémie, les risques d'une école fréquentée à 100 % et tout ce que cela induit en termes de regroupements et de flux d'élèves justifient la mise en place des mesures sanitaires actuelles.

L'hybridation ne remplacera jamais le pré-sentiel, mais elle reste la moins pire des solutions. Je suis parfaitement consciente des difficultés sociales, psychologiques, pédagogiques et organisationnelles liées de l'hybridation et, comme vous, je m'en inquiète. Les expériences dont les établissements m'ont fait part pointent des problèmes dans l'apprentissage des élèves, dans leur motivation et leur bien-être. J'ai été très sensible aux appels à l'aide lancés par certains adolescents ces derniers jours. On en a largement parlé. C'est la raison pour laquelle j'ai récemment annoncé la création de ce groupe de travail chargé de trouver rapidement des pistes pour renforcer la remédiation, la lutte contre le décrochage scolaire et pour mettre en place une stratégie de différenciation et d'accompagnement personnalisé. Des pistes d'actions concrètes devront être arrêtées à court et à moyen termes pour poursuivre l'année scolaire et préparer les évaluations de fin d'année, mais aussi pour anticiper la rentrée scolaire 2021-2022.

S'agissant du taux d'absentéisme, mon administration comptabilisait, à la date du 15 décembre 2020, 17 503 élèves signalés auprès du Service du droit à l'instruction pour cause d'absence injustifiée au cours du seul premier trimestre 2020-2021, contre 12 447 élèves pour le premier trimestre 2019-2020. Soit une augmentation de 40,60 %.

Cet écart est assez similaire à celui observé au 15 novembre 2020. L'augmentation des déclarations d'absence injustifiée en début d'année scolaire concerne principalement l'enseignement secondaire ordinaire. Elle est importante aussi dans l'enseignement secondaire spécialisé, mais elle est plus limitée dans l'enseignement primaire.

En ce qui concerne le contrôle scolaire, le schéma de prévention du décrochage et d'intervention a été adapté au contexte actuel de crise. Dans l'enseignement fondamental, l'obligation de signalement de l'absentéisme est fixée à neuf demi-jours et à huit demi-jours dans l'enseignement secondaire. Lorsque l'absentéisme perdure ou que le contact avec l'élève est interrompu, soit au deuxième signalement auprès de l'administration, il peut être fait appel aux équipes mobiles après 20 demi-jours d'absence pour ce qui est de l'enseignement secondaire.

Le contrôle de l'inspection permet, quant à lui, de vérifier que tous les élèves en âge d'obligation scolaire sont bien inscrits dans une structure répondant à cette obligation. Les cinq agents supplémentaires ont été recrutés dans le cadre de l'abaissement de l'âge d'obligation scolaire à cinq ans et du contrôle de l'inscription annuelle en Région wallonne,

à l'instar de ce qui se fait en Région de Bruxelles-Capitale. Avant ce recrutement, le contrôle de l'inscription en Wallonie ne pouvait avoir lieu que tous les deux ans, faute de moyens humains suffisants.

En 2019, des contacts entre le SDI, l'*Agentschap voor Onderwijsdiensten* et le Service École de *perspective.brussels*, le bureau bruxellois de planification, ont eu lieu en vue d'améliorer la procédure de contrôle de l'obligation scolaire par une expertise mutualisée. Une nouvelle rencontre s'est tenue dans le courant du mois de décembre 2020 entre le SDI et *perspective.brussels* concernant le décrochage scolaire et une autre rencontre devrait être organisée prochainement à propos du contrôle de l'obligation scolaire.

Il me revient que la Région de Bruxelles-Capitale entend formaliser la participation au contrôle de l'obligation scolaire dans les missions des services de prévention communaux. De manière générale et dans l'intérêt des élèves, j'encourage les écoles à renforcer, dès les premiers signes de décrochage, leur collaboration avec les centres psycho-médico-sociaux (centres PMS), avec un large réseau d'acteurs locaux, ainsi qu'avec les services d'aide en milieu ouvert (AMO) et les services d'aide à la jeunesse (SAJ). Je tiens à souligner le professionnalisme des centres PMS qui jouent un rôle précieux pendant la crise. Ils facilitent les relations entre l'école et les familles; ils s'adaptent aux équipes, aux circonstances et aux événements. Leur personnel éclaire, rassure et accompagne les différents protagonistes.

Les directeurs de zone (DZ) et les délégués aux contrats d'objectifs (DCO) ont communiqué aux écoles le cadastre des acteurs associatifs présents dans leur zone et qui sont susceptibles de participer au suivi des élèves en difficultés. Malheureusement, les activités de ces services sont pour l'instant quasiment toutes suspendues. Pour vous répondre Madame Schyns, ces services pourraient avoir accès à l'école comme tiers, mais les maisons de jeunes ou les écoles de devoirs (EDD) ne peuvent pas recevoir d'élèves pour l'instant.

Avec mes collègues Bénédicte Linard et Valérie Glatiny, nous nous concertons pour proposer au ministre-président des initiatives communes. Le ministre-président a déjà évoqué cette problématique en Codeco. La Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel (FAPEO), le Comité des élèves francophones (CEF), le Centre d'expertise et de ressources pour l'enfance (CERE) et l'Université de Mons (UMons) ont publié différentes études sur les séquences de la crise sanitaire au sujet de l'hybridation et de son impact sur les pratiques pédagogiques et elles ont retenu toute mon attention. Par ailleurs, une demande de subvention introduite par la professeure de l'UMons Natacha Duroisin m'est bien parvenue et je ne manquerai pas de l'examiner avec intérêt.

Les réactions des DCO sur les stratégies de rentrée 2020-2021 seront précieuses. Un rapport de la Direction générale du pilotage du système éducatif (DGPSE) qui établit l'ampleur des dégâts causés par la crise sanitaire et qui relève les bonnes pratiques doit me parvenir prochainement. Une mission d'évaluation menée par le SGI permettra d'établir un premier bilan, d'une part, de l'hybridation et, d'autre part, de l'utilisation des moyens supplémentaires accordés aux écoles pendant cette année scolaire conformément au décret du 17 juillet 2020 visant l'octroi, pour l'année scolaire 2020-2021, de moyens supplémentaires permettant de déployer, suite à la crise sanitaire COVID-19, des pratiques

de différenciation des apprentissages dans les écoles de l'enseignement fondamental et secondaire ordinaires relevant des classes 1 à 10 en vertu du classement établi par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 avril 2020 établissant le classement des implantations de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire en application de l'article 4 du décret du 30 avril 2009, organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité.